

Siège Social:

9 avenue Georges Clémenceau
43200 YSSINGEAUX

☎ 04 71 65 23 55

AUDIT CONST_UCTION

Haute Loire 7 rue du monument Voge 43130 RETOURNAC

會 04 71 65 23 55

30 Boulevard St Louis 43000 LE PUY EN VELAY № 04 71 02 38 56

25 boulevard Docteurs Devins

43100 BRIOUDE 曾 04 71 02 38 56 Puy de Dôme 5 Av Foch 63600 AMBERT 啻 04.73.70.84.99

Loire 9 Avenue Denfert Rochereau 42000 ST ETIENNE 10 04.77.76.21.02

DOSSIER N°0202110023B

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Document Unique

Ce rapport rédigé le 02/02/2023 comprend 18 pages et 3 annexes

<u>DESIGNATION DU BIEN</u>: ROUTE DE VICHY 63360 GERZAT



Nature : Appartement"Duplex"	Section cadastrale : No	
Numéro du lot : 74	Numéro de la parcelle : No	

REDIGE A LA DEMANDE DE

Nom : Monsieur et Madame	Adresse :	
Code postal :	Ville :	

CONCLUSION DES RAPPORTS

Loi Carrez Superficie privative d'u	un lot de copropriété : 39.75 m²	
Diagnostic Performance Energétique	Diagnostic Gaz :	Diagnostic Sécurité Electrique
N'entre pas dans le champ d'application du DPE Consommation en énergie primaire : environ : 200 kWhEP/m².an Emission de gaz à effet de serre : environ : 6 kg d'équivalent CO2 / m² / an	Absence d'installation de Gaz Installation de gaz < 15ans Installation de type A1 Installation de type A2 Installation de type A2 Installation de type DGI Installation de type DGI Installation de type DGI Installation de type DGI Installation de Gaz Installation de	N'entre pas dans le champ d'application Installation électrique < 15ans Absence d'anomalie Présence d'anomalie (s)

Nom de l'opérateur : LEMAIRE Bruno Signature de l'opérateur de repérage

9, av. George Clemenceau
BP 97 + 13200 + YSSINGEAUX
Std ac applied 11,139 + 131 + 13



Attestation de superficie de la partie privative (« Loi Carrez ») et de la surface habitable

N° dossier: 0202110023B

Situation de l'immeuble visité:

ROUTE DE VICHY

63360 GERZAT

ł

Désignation des locaux

Appartement"Duplex" T2 comprenant : entree-sejour, sanitaires-wc, rgt, chambre, sdb

Superficie de la partie privative : 39.75 m² TRENTE NEUF METRES CARRES ET SOIXANTE QUINZE CENTIEMES

Désignation des locaux	Superficie privative en m² « Loi Carrez »	Surface habitable en m²	Surface en m² non prises en compte dans la superficie privative et la surface habitable (<1.80 m)	Superficie en m² hors « Loi Carrez »
entree-sejour	18,25	18.25		
sanitaires-wc	1.46	1.46		
rgt	0.72	0.72		
chambre	15.39	15.39		
sdb	3.93	3.93		
Totaux	39.75 m²	39.75 m²	0.00 m²	0.00 m²

Pour information:

Surface habitable du bien (m²) au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation : 39.75 m²

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Propriétaire

Nom et prénom :

Monsieur et Madame

Adresse:

ì

Í

Code Postal - Ville:

.

Exécution de la mission

Opérateur

LEMAIRE Bruno

Date d'intervention :

02/02/2023

Assurance Responsabilité Civile

ALLIANZ

Professionnelle

Références réglementaires

- Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (1) et plus précisément l'article 15.

- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur »
- Certification de la superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre 1965.
- Article L721-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété, dite
 « loi CARREZ ».

ART.4.1 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

ART.4.2 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4.1.

ART.4.3 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, le notaire, ou l'autorité administrative qui authentifie la convention, remet aux parties, contre émargement ou récépissé, une copie simple de l'acte signé ou un certificat reproduisant la clause de l'acte mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot vendu, ainsi qu'une copie des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 lorsque ces dispositions ne sont pas reprises intégralement dans l'acte ou le certificat.

Cachet de l'entreprise



Fait à YSSINGEAUX Le 02/02/2023

Par: AUDIT CONSTRUCTION

Nom et prénom de l'opérateur : LEMAIRE Bruno

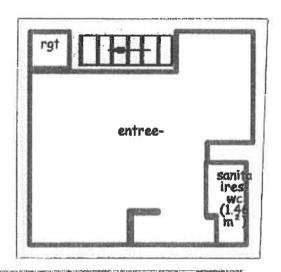
Signature de l'opérateur

Schéma

Ĭ

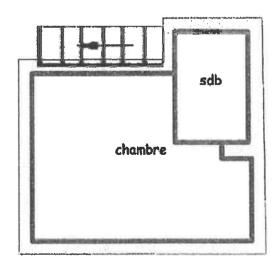
Croquis: Appartement rdc bât 11 porte 1106 lot 74

Croquis:



Croquis : Appartement 1*étage bât 11 porte 1106 lot 74

Croquis:





N°ADEME: 2363E0392581U

Etabli le : 07/02/2023 Valable jusqu'au : 06/02/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

Adresse : ROUTE DE VICHY
63360 GERZAT

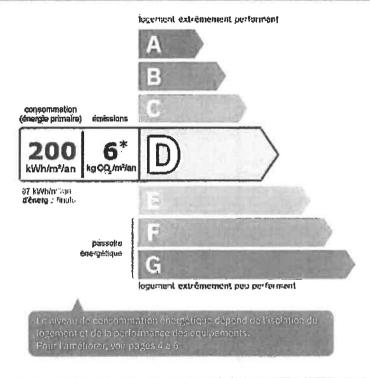
Etage: 1106, N° de lot: 74

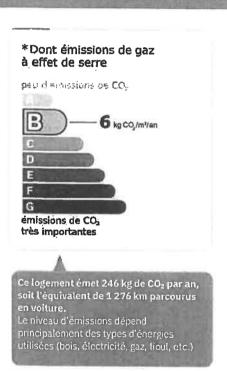
Type de bien : Appartement Année de construction : 2003 Surface habitable : **39.75 m**²

Propriétaire : Monsieur et Madame

Adresse:

Performance énergétique et climatique





Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **530 €** et **760 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

AUDIT CONSTRUCTION

9 avenue Georges Clémenceau 43200 YSSINGEAUX

tel: 04.71.65.23.55

Diagnostiqueur: LEMAIRE Bruno

Email: contact@auditconstruction.com

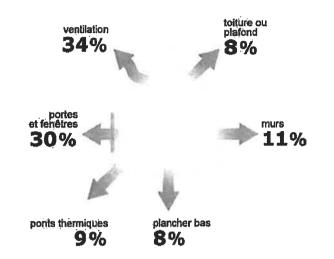
Nº de certification: CPDI4846

Organisme de certification : ICERT Institut de

Certification

À l'altention du propriétaire du bieu au momant de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Régiement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en res de contentations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposes d'un drait d'accès, de rectification, de portabilité, d'effatement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaites faire valour votre di oit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.adome.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

^{*}Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		nation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	# Electrique	3 407 (1 481 é.f.)	entre 230 € et 320 €	43 %
4	eau chaude	# Electrique	3 871 (1 683 é.f.)	entre 260 € et 370 €	48 %
*	refroidissement				0 %
	éclairage	# Electrique	170 (74 é.f.)	entre 10 € et 20 €	2 %
4	auxiliaires	# Electrique	531 (231 é.f.)	entre 30 € et 50 €	7 %
_	totale pour les recensés :		979 kWh 69 kWh é.f.)	entre 530 € et 760 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 871 par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 📤 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chautiage, à la camatisation chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicite, une à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

> Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergles, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture soit 478€ par an



Si climatisation,





Consommation recommandée → 87ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

36l consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -886 par an



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-remov. souv.fr

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'en	semble	du logement	Carle II
		description	isolation
Murs		Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur l'extérieur	bonne
Planch	er bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante (réalisée entre 2001 et 2005)	bonne
↑ Toiture	e/plafond	Plafond en plaque de platre donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005)	10000000
Portes	et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage Porte(s) autres onaque pleine isolée	banne

Vue d'ensemble des équipements

-	la	-	-	-1	_	41	-	_
п	т.	16	r	м	n	т	т	п

Chauffage

Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur pièce par pièce (système individuel)

Eau chaude sanitaire

Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 150 L

Climatisation

Néant

Ventilation

VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Pilotage

Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d	'entretien
--------	------------

Chauffe-eau

Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la

légionnelle (en dessous de 50°C).

Eclairage

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

Isolation

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.

Radiateur

Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.

Ventilation

Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.

Nettoyer régulièrement les bouches.

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 🏽 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack (d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 🚯 + 🚳 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack @ avant le pack @). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



Les travaux essentiels

Description Performance recommandée

Etape non nécessaire, performance déjà atteinte



Les travaux à envisager Montant estimé : 7400 à 11100€

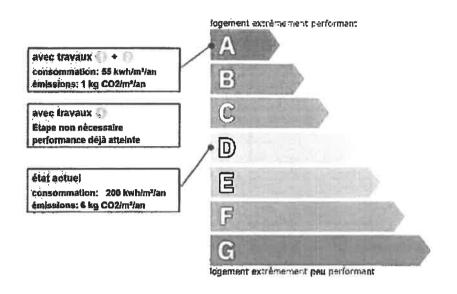
	Lot	Description	Performance recommandée
1	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
Ť	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant pécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42

Commentaires:

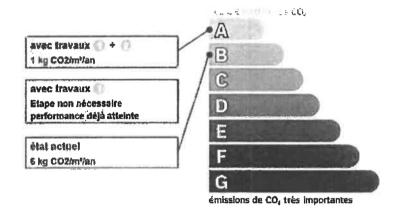
Néant

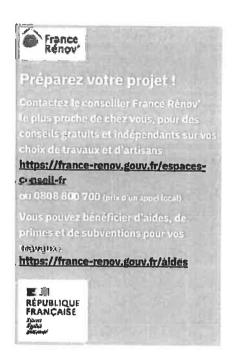
Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre







Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

ICERT Institut de Certification Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Référence du DPE: 0202110023B Date de visite du bien : 02/02/2023 Invariant fiscal du logement : nc

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale Nc, Parcelle(s) nº Nc Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Photographies des travaux

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Numéro d'immatriculation de la copropriété : nc

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	63 Puy de Dôme
Altitude " R	Donnée en ligne	320 m
Type de bien C	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	Estimé	2003
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	39.75 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,4 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	Q	Observé / mesuré	15,5 m ²
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur Est	Epaisseur mur	p	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	۵	Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
	Doublage rapporté avec lame d'air	۵	Observé / mesuré	moins de 15mm ou înconnu
	Surface de plancher bas	۵	Observé / mesuré	23,06 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un terre-plein
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	۵	Observé / mesuré	4.99 m
Plancher	Surface plancher bâtîment déperditif	۵	Observé / mesuré	23.06 m ²
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	۵	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	-	Document fourni	2001 - 2005
Printer d	Surface de plancher haut	p	Observé / mesuré	23,06 m²
Plafond	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé

Surface Alu
Etat isolation des parois Aue Pobservé / mesuré Type de ph Dobservé / mesuré Palond en plaque de platre oui Année Isolation Document fourni Document fourni 2001 - 2005 Surface de baies Cobservé / mesuré Placement Dobservé / mesuré Placement Dobservé / mesuré Placement Dobservé / mesuré Est Drientation des baies Dobservé / mesuré Type ouverture Dobservé / mesuré Pobservé / mesuré Pobservé / mesuré Pobservé / mesuré Poc Type de vitrage Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Positionnement de la menuliserie Dobservé / mesuré Dobserv
Type de ph Solation Observé / mesuré Document fourni
Isolation
Année Isolation Document fourní 2001 - 2005 Surface de baies Placement Dobservé / mesuré Mur Est Orientation des baies Pobservé / mesuré Type ouverture Dobservé / mesuré Type menuíserie Pobservé / mesuré PVC Type de vitrage Pobservé / mesuré Epaisseur Lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Dobservé / mesuré Positionnement de la menuíserie Largeur du dormant menuíserie Type volets Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Air Positionnement de la menuíserie Dobservé / mesuré Largeur du dormant menuíserie Type volets Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Au un intérieur Largeur du dormant peruíserie Type volets Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Dobservé / mesuré Absence de masque lointain Orientation des baies Dobservé / mesuré Mur Est Orientation des baies Dobservé / mesuré Mur Est Orientation des baies Dobservé / mesuré Mur Est
Surface de baies
Placement
Orientation des bales Dobservé / mesuré Inclinaison vitrage Dobservé / mesuré Type ouverture Dobservé / mesuré Type menuiserie Dobservé / mesuré PVC Type de vitrage Dobservé / mesuré Epaisseur lame air Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Air Présence couche peu émissive Dobservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Dobservé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Type volets Dobservé / mesuré Volets roulants PVC (tablier > 12mm) Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Dobservé / mesuré Mur Est Orientation des baies Dobservé / mesuré Mur Est
Inclinaison vitrage
Type ouverture Type menuíserie D Observé / mesuré PVC Type de vitrage D Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant probservé / mesuré D Observé / me
Type menuiserie
Type de vitrage
Fenêtre Est Epaisseur lame air Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Observé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Volets roulants PVC (tabtler > 12mm) Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Mur Est Orientation des baies Observé / mesuré Est
Présence couche peu émissive D Observé / mesuré non Gaz de remplissage D Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie D Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant D Observé / mesuré Lp: 5 cm Type volets D Observé / mesuré Volets roulants PVC (tabbler > 12mm) Type de masques proches D Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains D Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies D Observé / mesuré 3.78 m² Placement D Observé / mesuré Mur Est Orientation des baies D Observé / mesuré Est
Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Observé / mesuré Dobservé / mesuré Volets roulants PVC (tablier > 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Absence de masque lointain Observé / mesuré Absence de masque lointain Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Mur Est Orientation des baies Observé / mesuré Est
Positionnement de la menuiserie
menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Lp: 5 cm Type volets Dobservé / mesuré Volets roulants PVC (tablier > 12mm) Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Dobservé / mesuré 3.78 m² Placement Dobservé / mesuré Mur Est Orientation des baies Dobservé / mesuré Est
Type volets Deservé / mesuré Volets roulants PVC (tablier > 12mm) Type de masques proches Deservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de bales Observé / mesuré Placement Observé / mesuré Mur Est Orientation des bales Observé / mesuré Est
Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré 3.78 m² Placement Observé / mesuré Mur Est Orientation des baies Observé / mesuré Est
Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré 3.78 m² Placement Observé / mesuré Mur Est Orientation des baies Observé / mesuré Est
Surface de baies
Placement Description Descript
Orientation des baies 🔎 Observé / mesuré Est
Inclinaison vitrage
Type ouverture
Type menulserie Characteria Conservé / mesuré PVC
Type de vitrage
Porte-fenêtre Est Epaisseur lame air 🔎 Observé / mesuré 14 mm
Présence couche peu émissive C Observé / mesuré non
Gaz de remplissage Deservé / mesuré Alr
Positionnement de la Dobservé / mesuré au nu intérieur
Largeur du dormant O Observé / mesuré Los F.cm
menusene
Type volets
Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche
Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain
Surface de porte Dobservé / mesuré 1.99 m²
Placement
Type de local adjacent Dobservé / mesuré l'extérieur
Porte Nature de la menuiserie D Observé / mesuré Toute menuiserie
Type de porte
Positionnement de la presuré propositionnement de la presuré p
Positionnement de la
Positionnement de la menulserie Descrié / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Descrié / mesuré la la Form
Positionnement de la menulserie Dobservé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menulserie Dobservé / mesuré Lp: 5 cm
Positionnement de la menulserie Doubservé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menulserie Doubservé / mesuré Lp: 5 cm Type PT Doubservé / mesuré Mur Est / Plancher Int.

Type isolation	Q	Observé / mesuré	111/111	
Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	5 m	

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	P	Observé / mesuré	VMC SF Hygro A de 2001 à 2012
	Année installation	۵	Observé / mesuré	2003
Ventilation	Energie utilisée	۵	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	Q	Observé / mesuré	une
	Logement Traversant	۾	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	Ç	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	D	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
Chauffage	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	2003 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	۵	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	Q	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	2003 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	٥	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	۵	Observé / mesuré	Avec întermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	۵	Observé / mesuré	2
	Type générateur	۵	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	D	Observé / mesuré	Electrique
cau Chaude Samane	Chaudière murale	٥	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	٩	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces non contiguës
	Type de production	Ò	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	۵	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : AUDIT CONSTRUCTION 9 avenue Georges Clémenceau 43200 YSSINGEAUX Tél. : 04.71.65.23.55 - N°SIREN : 437760739 - Compagnie d'assurance : Allianz n° 48342644

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2363E0392581U





AUDIT CONSTRUCTION

Haute Loire 7 rue du monument Voge 43130 RETOURNAC

26 Boulevard St Louis

43000 LE PUY EN VELAY 2 O4 71 02 38 56 Puy de Dôme 5 Av Foch 63600 AMBERT ☎ 04.73.70.84.99

會 04.73.70.84.99

25 Boulevard Albert Buisson 63500 ISSOIRE

25 boulevard Docteurs Devins 43100 BRIOUDE 營 O4 71 02 38 56 Loire 9 Avenue Denfert Rochereau 42000 ST ETIENNE 20 04.77.76.21.02

A Yssingeaux, le 06/02/2023

ATTESTATION

Suite à notre visite du 02/02/2023 pour le compte de Mr et Mme ans le bien situé ROUTE DE VICHY commune de GERZAT 63360, nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'installation Gaz.

Par Conséquent le Diagnostic Gaz n'est pas nécessaire.

Audit Construction

9, av. George Clemenceau

9 P 97 - 43200 ESSINGEAUX
SAS out up and the 32000 ESSINGEAUX
SAS out up and the 32000 ESSINGEAUX
Contract AXA N° 39 22 1910 A



ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES INTERIEURES DES IMMEUBLES A USAGE

D'HABITATION

elon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

> N° de dossier : 0202110023B Date du rapport : 02 février 2023

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

· Localisation du ou des bâtiments Département : **PUY DE DOME** Commune: **63360 GERZAT** Adresse: ROUTE DE VICHY Référence cadastrale : N° de parcelle : No Désignation et situation du ou des lots de (co)propriété : 74 Destination du blen : Vente Appartement"Duplex" Type de bâtiment Année de construction 2003 Année de l'installation + de 15 ans Distributeur d'électricité **ENEDIS** · Identification des parties du bien n'ayant pu être visitées et justification

2 - Identification du donneur d'ordre / propriétaire

Désignation du donneur d'ordre Désignation du propriétaire Nom: Monsieur et Madame Nom et prénom : Monsieur et Madame Adresse: Adresse: Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

3 - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic: Prénom et nom : LEMAIRE Bruno

Raison sociale et nom de l'entreprise : AUDIT CONSTRUCTION

9 avenue Georges Clémenceau Adresse:

43200 YSSINGFAUX N° Siret: 437 760 739 00023

Désignation de la compagnie d'assurance: ALLIANZ

48342644 - 31/12/2023 N° de police et date de validité:

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certiflées par :

Organisme de certification : ICERT Institut de Certification Adresse de l'organisme Parc d'Affaire, Espace Performance bât K - 35760 ST GREGOIRE

CPDI4846 Numéro de certification : Date de validité du certificat de compétence : 21/06/2023

Références réglementaires :

- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
- Décret n° 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en locations
- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur »
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Décret n° 2011-413 du 13 avril 2011 relatif à la durée de validité du diagnostic de performance énergétique
- Décret n° 2010-301 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au confrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur
- Arrêté du 10 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Articles L 271-4 à L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Article L134-7 du Code la construction et de l'habitation Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 art, 59
- Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.
- Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
- Décret n°2001-222 du 6 mars 2001 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur.
- Décret n°2001-222 du 6 mars 2001 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur.

4 / Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette Installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batterie d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment:

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accèder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

 ☑ L'installation intérieure d'électricité ne con ☐ L'installation intérieure d'électricité comp 						
Anomalies avérées selon les domaines suivants ☐ 1. Appareil général de commande et de prot ☐ 2. Dispositif de protection différentielle à l'ori mise à la terre. ☐ 3. Dispositif de protection contre les surinten circuit. ☐ 4. La liaison équipotentielle et installation éle locaux contenant une douche ou une baignoir ☐ 5 Matériels électriques présentant des risqu — Protection mécanique des conducteurs ☐ 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à Installations particulières ☐ P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des privative ou inversement. ☐ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine. Informations complémentaires ☐ IC : Socles de prise de courant, dispositif à co	ection et gine de l' esités ada ectrique a re. es de co l'usage.	son accessib installation / l apté à la secti daptées aux ntacts directs communes et	ilité. Prise de terre et on des conducte conditions partic avec des éléme alimentés depui	eurs, sur chaque culières des ents sous tension s la partie		
Libellé (1) et localisation (*) des anomalies		compen	des mesures satoires (2) mises en œuvre	Photo		
SANS OBJET						
(1) Libellés repris de la norme NF C16-600 de juillet 2017 (2) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un ne s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit technique regard de l'anomalie concernée. (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il e anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne Libellé des informations complémentair dispositif à courant différentiel	s, soit admin st admis que pas le test d e sur les s résiduel à	istratives. Le libellé l'opérateur de diag e déclenchement d ocles de prise d haute sensibili	ó de la mesure compens gnostic ne procède à la les dispositifs différentle de courant, té	satoire est indiqué en localisation que d'une ls.		
(B11 a1) L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au			tiel à haute sensibilit	ė <= 30 mA.		
(B11 b1) L'ensemble des socies de prise de courant est de type à						
6 - Avertissement particulier	Julis de 15					
Libellé (1) des points de contrôle n'ayant pu êt			M	otifs (2)		
(B5.3 d) LES : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison equipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses. (1) Libellés repris de la norme NF C16-600 de juillet 2017 (2) Motifs de l'impossibilité de vérification des points de contrôle						
Libellé (1) des e	constatatio	ons diverses				
SANS OBJET						
(1) libellés des constatations diverses repris de la norme NF C16 Les constatations diverses concernent □ Des installations, parties d'installations ou spécifi ☑ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés. □ Des constatations concernant l'installation électri Complément d'information sur les constata	icités nor	ı couvertes pa		gnostic.		
SANS OBJET						

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est recommandé au propriétaire de supprimer les anomalies en contactant un électricien qualifié

8 - Explicitations détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection

cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique

Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation

ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution,

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies,

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières : les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bomes de connexion non placées dans une boite équipée d'un capot, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défalllance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entrainer des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum) :

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Institut de Certification.

Adresse de l'organisme certificateur : Parc d'Affaire, Espace Performance bât K - 35760 ST GREGOIRE

Le présent rapport est valable jusqu'au 01/02/2026

Cachet de l'entreprise



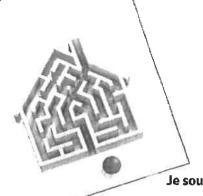
Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 02 février 2023 Etat rédigé à YSSINGEAUX, le 02 février 2023

Nom prénom: LEMAIRE Bruno

Signature de l'opérateur

La société Audit Construction atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoit, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4846

Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LEMAIRE Bruno

Est certifié(e) selon le référentiel l.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions sulvantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 22/05/2018 - Date d'expiration: 21/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 22/06/2018 - Date d'expiration: 21/06/2023

Electricité Etat de l'installation Intérieure électrique

Date d'effet: 22/06/2018 - Date d'expiration: 21/06/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 21/12/2018 - Date d'expiration: 20/12/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 22/05/2018 - Date d'expiration: 21/05/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 03/01/2019.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

"Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant les critères d'accréditation des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les cri

lert Institut de Certification

Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr ACCEDITATION IN-1-0522 PORTICE CERTIFICATION DISPONIBLE SUR DE PRISONNES VIWAZCOFRACIER



Siège Social: 9 avenue Georges Clémenceau 43200 YSSINGEAUX © 04 71 65 23 55

AUDIT CONST_UCTION

Haute Loire 7 rue du monument Voge 43130 RETOURNAC ☎ 04 71 65 23 55

26 Boulevard St Louis 43000 LE PUY EN VELAY ☑ 04 71 02 38 56

Puy de Dôme 5 Av Foch 63600 AMBERT ☎ 04.73.70.84.99

<u>Loire</u> 9 Avenue Denfert Rochereau 42000 ST ETIENNE ☎ 04.77.76.21.02

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mr LEMAIRE Bruno de la société AUDIT CONSTRUCTION atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

- « Art. R. 271-1. Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.
- « La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.
- « Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examinateur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.
- « Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.
- « Art. R. 271-2. Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.
- « Art. R .271-3. Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.
- « Art. R. 271-4. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :
- « a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6;
- « b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1;
- « c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.
- « La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal, »

Mr LEMAIRE Bruno

9, av. George Clemenceau
BP 97 - 43200 PSSINGEAUX
St. mount legitime of the Total No. 75 august 147 1498

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SAS AUDIT CONSTRUCTION BP 97 9 AV GEORGES CLEMENCEAU 43200 YSSINGEAUX

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro 48342644, qui a pris effet le 01/01/2012.

Ce contrat a pour objet de:

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
 - Diagnostic immobilier
 - Diagnostic amiante
 - Evaluation immobilière
 - Mise en copropriété
 - Infiltrométrie

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 03/01/2023

Allianz

Società Anney me au capital de 991 867 200 turns
Entreptie avit par le Cade che Annerances
Since Società : a cours different CASOOTT
EFFICE PARTS LA DEFFENSE CEDIEX

Adressa Protate
Atlianz Capitalians Estropetses CESTION
TSATSDIO
92087 La Defense Cadex

Frederar Baccaelli

Assurances SABATIER
«Faire face avec vous»
Place Boncompain
43130 RETOURNAC
Tél. 0471594179 - Fax 0471594078
N° ORIAS 07020593/07022129

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD - Entreprise règie par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 991 967 200 euros Siège social ;

1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 110 291 RCS Nanterre

Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	AUDIT CONSTRUCTION	
Numéro de dossier		
Date de réalisation	10/02/2023	

RTE DE VICHY Localisation du bien **63360 GERZAT** 000 BD 71 Section cadastrale Altitude 324.41m Données GPS | Latitude 45.839846 - Longitude 3.155158

Désignation du vendeur	LES RESIDENCIELLES DE GERZAT
Désignation de l'acquéreur	a commission and control and the Al-Mark's Sub-Agricular control and an analysis of the analys

Document réalisé en ligne par AUDIT CONSTRUCTION qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée	EXPOSÉ**	P	
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	
	immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	4
PPRn	hundation par crue	Approuvé le 08/07/2016	NON EXPOSÉ**	5.
	INFORMATION	S PORTÉES À CONNAISSANCE		7-24-14
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	.,,
	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ**	-

^{**} Réponses automatiques générées par le système.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Poliutions

Imprimé Officie! (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastral

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

	DIC	en immobilier, ne sont pas mentionnés	par cet état.	ers documents d'infonnati	en pres anni a at admodriter to
Cet état est établi sur la base de n° 2021-197	es informations mises à dispos			à jour le	
Adresse de l'immeuble RTE DE VICHY 63360 GERZAT		Cadastre 000 BD 71	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	a jour le	
Situation de l'immeuble au	regard d'un plan de préve	ntion de risques naturels	(PPRN)		ELIVER SHOW
> L'immeuble est situé dans le	e périmètre d'un PPR N		`		1 oul non 🗸
•	escrit 🗌	anticipé 🗌	approuvé (date	
¹ si ou i, les risques naturels	pris en compte sont liés à :	autres			
Inondation	crue torentielle	mouvements de terrain	avalanches	sécheres	se / argile 🔲
cyclone L'immeuble est concerné pa	remontée de nappe	feux de forêt [_	séisme		volcan 🗌
² si oul, les travaux prescrits		dans le regientent du FFRN			oul non
					our]; non [;
Situation de l'immeuble au	The second second second	ntion de risques miniers (PPRM)		
> L'immeuble est situé dans le	escrit	anticipé 🗍	approuvé	date	3 oui 🗌 non 🗸
³ si oui, les risques miniers					
	mouvements de terrai	in autres			
> L'immeuble est concerné pa	r des prescriptions de travaux o	dans le règlement du PPRM			4 oui non 🗸
4 si oui, les travaux prescrits	ont été réalisés				oul non
Situation de l'immeuble au	regard d'un plan de préve	ntion de risques technolo	giques (PPRT)		ALESIS FER
> L'immeuble est situé dans le	•				5 oul 🔲 non 🗸
⁵ și oui, les risques technolo effet toxique	egiques pris en considération d effet thermique	lans l'arrêté de presctiption so effet de surpression			Inches to be 1
	e périmètre d'exposition aux rise) hrojectioit	usque	industriel non v
> L'immeuble est situé dans u	n secteur d'expropriation ou de	défaissement			
> L'immeuble est situé en zon	e de prescription				⁶ oul ☐ non ☑
	un logement, les travaux pres				oui non
	e <mark>rne pas un logement,</mark> l'informa bilité et cinétique, est jointe à l'a		quels l'immeuble est exposé	+	oui non
Situation de l'immeuble au				163-1186	I IDN BYE
> L'immeuble est situé dans u zone 1	ne commune de sismicité clas zone 2	ssée en zone 3	zone 4		zone 5
4.3 - 8-11-4			1.71	1 1	
très faible	faible	u modérée	moyenn	e U	forte
Situation de l'immeuble au	faible regard du zonage règleme	entaire à potentiel radon	moyenn		forte
	faible regard du zonage règleme	entaire à potentiel radon	moyenn		
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon llution de sols	entaire à potentiel radon classée en niveau 3	moyenn		forte oul non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans us Information relative à la po Le terrain se situe en secteu 'Non Communiqué (en cours d'élaboration pa	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols irs d'information sur les sols (S r le représentat de l'Etat dans le département)	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 als)	ntoyenn		forte
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteu 'Non Communiqué (en cours d'élaboration pa	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon illution de sols irs d'information sur les sols (S r le représentat de l'Etat dans le départemen) regard d'une zone exposé	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 als) e au recul du trait de côte	ntoyann	N.	forte ∪ oul non ✓
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteu 'Non Communiqué (en cours d'élaboration pa	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols ars d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposée ne zone exposée au recui du tre	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 als) e au recul du trait de côte	ntoyenn	N.	forte ∪ oul non ✓
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteu Non Communiqué (en cours d'élaboration pa Situation de l'immeuble au L'immeuble est situé dans u	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols irs d'information sur les sols (S r le représentant de l'Est dans le département) régard d'une zone exposé ne zone exposée au recul du tre te représentant de la commune) histres indemnisés par l'ass	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 SIS) Le au recul du trait de côte ait de côte NC*	a l'horizon de 30 ans () à u	N.	forte ∪ oul non ✓
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteu Non Communiqué (en cours délaboration pa L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours délaboration pa	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols irs d'information sur les sols (S r le représentat de l'Est dans le département) regard d'une zone exposée ne zone exposée au recui du tra r le représentat de la commune) listres indemnisés par l'ass °° cata	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 sis) se au recul du trait de côte ait de côte NC*	a l'horizon de 30 ans () à u	N.	oul non v
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur Non Communiqué (en cours délaboration par L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours délaboration par Information relative aux sin L'information est mentionnée	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon illution de sols irs d'information sur les sols (S r le représentant de l'Est dans le département) regard d'une zone exposé ne zone exposée au recul du tr r le représentant de la commune) ilistres indemnisés par l'ass ** cata a dans l'acte de vente	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 sis) e au recul du trait de côte it de côte iurance suite à une catast istrophe naturelle, minière ou	intoyenn a l'horizon de 30 ans a u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur NonCommisqué (en cours délaboration pa Situation de l'immeuble au NonCommisqué (en cours délaboration pa Information relative aux sin	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols fre d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposé ne zone exposée au recui du tra r le représentant de la commune) fistre s indemnisés par l'ass "cata de dans l'acte de vente	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 sis) e au recul du trait de côte it de côte iurance suite à une catast istrophe naturelle, minière ou	e à l'horizon de 30 ans à u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur Non Communiqué (en cours délaboration par L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours délaboration par Information relative aux sin L'information est mentionnée	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols fre d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposé ne zone exposée au recui du tra r le représentant de la commune) fistre s indemnisés par l'ass "cata de dans l'acte de vente	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 ils) e au recul du trait de côte ide côte NC° aurance suite à une catast istrophe naturelle, minière ou état et permettant la loca	e à l'horizon de 30 ans à u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur Non Communiqué (en cours délaboration par L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours délaboration par Information relative aux sin L'information est mentionnée	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols fre d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposé ne zone exposée au recui du tra r le représentant de la commune) fistre s indemnisés par l'ass "cata de dans l'acte de vente	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 ils) e au recul du trait de côte ide côte NC° aurance suite à une catast istrophe naturelle, minière ou état et permettant la loca	e à l'horizon de 30 ans à u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur Non Communiqué (en cours délaboration par L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours délaboration par Information relative aux sin L'information est mentionnée	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols fre d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposé ne zone exposée au recui du tra r le représentant de la commune) fistre s indemnisés par l'ass "cata de dans l'acte de vente	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 ils) e au recul du trait de côte ide côte NC° aurance suite à une catast istrophe naturelle, minière ou état et permettant la loca	e à l'horizon de 30 ans à u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur Non Communiqué (en cours dédacesion par Situation de l'immeuble au L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours d'élaboration par Information relative aux sin L'information est mentionnée Extraits de sidocuments de la	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols fris d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposée ne zone exposée au recui du tra r le représentant de la commune) fistres indemnisés par l'ass "" cata e dans l'acte de vente référence joints au présent Ca	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 ils) e au recul du trait de côtrait de côte iurance suite à une catast strophe naturelle, minière ou état et permettant la loca arte Sismicité, Carte Inondation	e à l'horizon de 30 ans à u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur Non Communiqué (en cours d'élaboration par Information de l'immeuble au L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours d'élaboration par Information relative aux sin L'information est mentionnée Extraits des documents de re Vendeur - Acquéreur Vendeur	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols fre d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposé ne zone exposée au recui du tra r le représentant de la commune) fistre s indemnisés par l'ass "cata de dans l'acte de vente	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 ils) e au recul du trait de côtrait de côte iurance suite à une catast strophe naturelle, minière ou état et permettant la loca arte Sismicité, Carte Inondation	e à l'horizon de 30 ans à u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non
Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans un Information relative à la po Le terrain se situe en secteur Non Communiqué (en cours dédacesion par Situation de l'immeuble au L'immeuble est situé dans un Non Communiqué (en cours d'élaboration par Information relative aux sin L'information est mentionnée Extraits de sidocuments de la	faible regard du zonage règleme ne commune à potentiel radon flution de sols fris d'information sur les sols (S r le représentant de l'Etat dans le département) regard d'une zone exposée ne zone exposée au recui du tra r le représentant de la commune) fistres indemnisés par l'ass "" cata e dans l'acte de vente référence joints au présent Ca	entaire à potentiel radon classée en niveau 3 ils) e au recul du trait de côtrait de côte iurance suite à une catast strophe naturelle, minière ou état et permettant la loca arte Sismicité, Carte Inondation	e à l'horizon de 30 ans à u rophe N/M/T** technologique	Non horizon entre 30 e	oul non out non out non

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www.ere-pro.com
© 2023 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N'AP 559 266

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Puy-de-Dôme

Adresse de l'immeuble : RTE DE VICHY 63360 GERZAT

En date du: 10/02/2023

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	70	indemnisé
Nouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des rols	00/00/0000	30/09/2020	22/06/2021	09/07/2021	
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
nondations et coulées de boue	26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	
Aouvernents de terrain différentlels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des	01/01/1992	31/12/1998	16/04/1999	02/05/1999	
nondations et coulées de boue	25/08/1997	25/08/1997	12/03/1998	28/03/1998	
nondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
nondations et coulées de boue	17/06/2010	17/06/2010	29/10/2010	03/11/2010	
nouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des ols	01/07/2018	30/09/2018	16/07/2019	09/08/2019	.[]
fouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des ols	01/01/2019	31/12/2019	28/07/2020	03/09/2020	
ochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'u	ne indemnisation				es évenemen
GDII 16: -		·			
endeur : LES RESIDENCIELLES DE GERZAT	Acquéreur :				

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

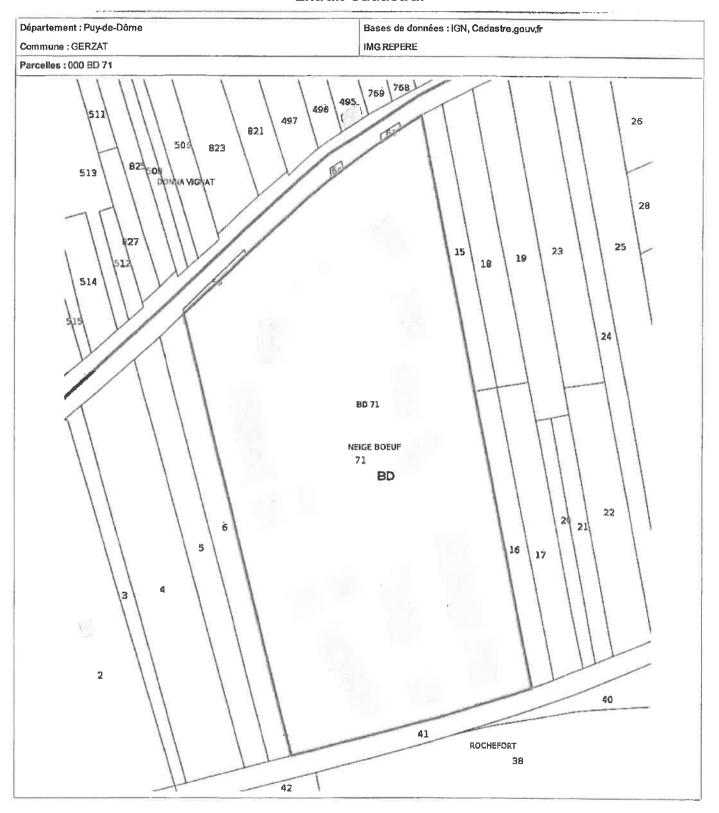
Definition juritique à une catastrophie naturelle.

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

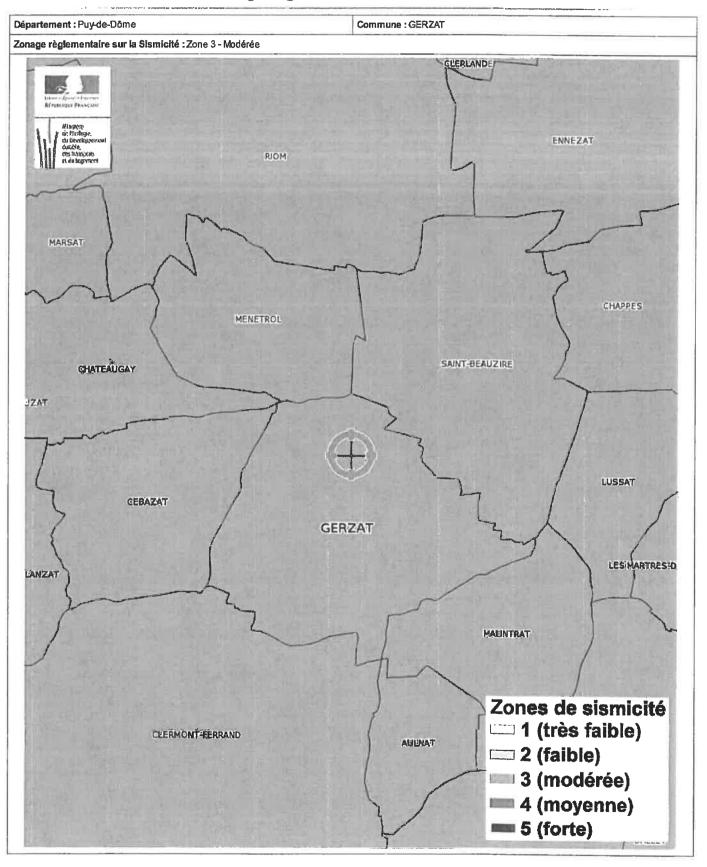
Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturelle, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturelle d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source: Guide Général PPR

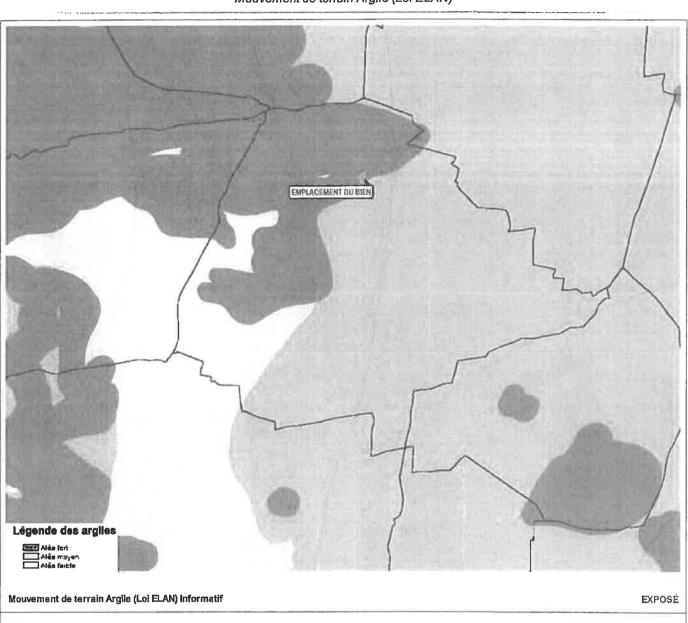
Extrait Cadastral



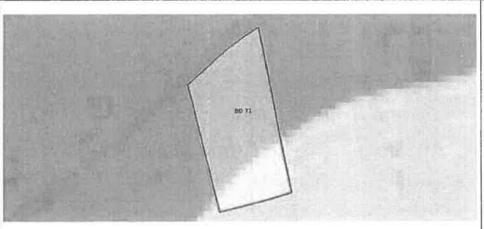
Zonage règlementaire sur la Sismicité



Carte
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

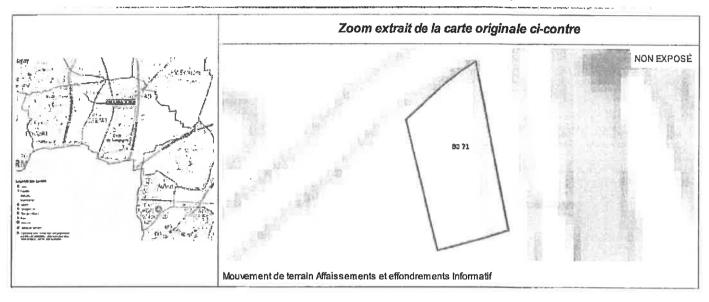


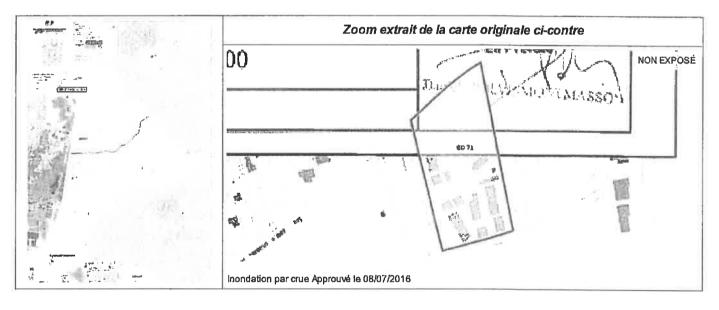
Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

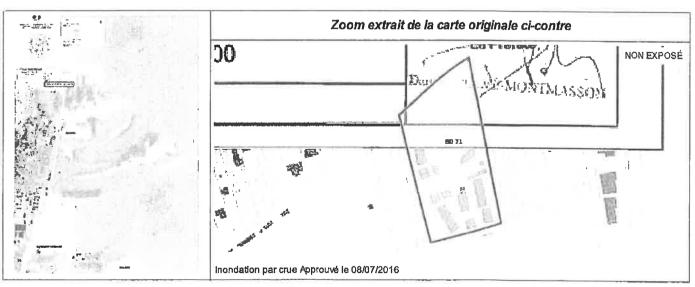
Aléa fort
Concerné par la loi ELAN*
Aléa moyen
Concerné par la loi ELAN*
Aléa faible
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

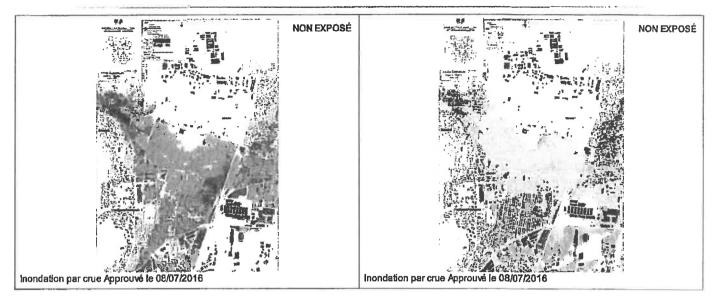
Annexes Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé







Annexes Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Fiche d'information Sismicité

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Géorisques

Mieux connaître les risques sur le territoire

M'informer sur les séismes



Des séismes se produisent régulièrement en France, tant sur le territoire métropolitain que dans les départements d'outre-mer.

Si la majorité des séismes qui sont recensés en France sont relativement faibles, plusieurs tremblements de terre provoquant des dégâts aux constructions se sont produits ces dernières années, dont les plus marquants sont les séismes d'Annecy et Saint-Paul de Fenouillet en 1996, le séisme du Teil en 2019. Ce dernier a rappelé que le risque de voir des bâtiments endommagés, voire s'effondrer, à cause des tremblements de terre est bien réel.

En 1909 à Lambesc, et en 1967 à Arette, les séismes ont fait des victimes à cause de l'effondrement des maisons.

Des traces de séismes encore plus forts mais beaucoup plus anciens ont aussi été relevées par les géologues et par l'examen de documents historiques.

Aléa Sismique

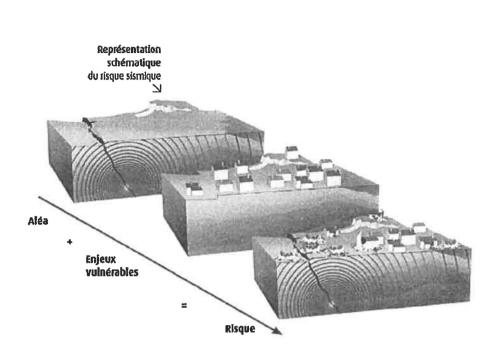
L'aléa sismique est la possibilité, pour un site donné, d'être exposé à des secousses telluriques de caractéristiques données (exprimées en général par des paramètres tels que l'accélération, l'intensité, le spectre de réponse...).

L'aléa sismique peut être évalué par une méthode déterministe ou probabiliste ; dans le premier cas, les caractéristiques sont celles d'un évènement réel, éventuellement assorties d'une marge de sécurité (séisme le fort connu historiquement par exemple).

Dans l'approche probabiliste, l'ensemble des données permettant l'estimation de l'aléa sont examinées dans un cadre statistique, et l'aléa est alors exprimé comme une probabilité de dépasser un niveau fixé.

Annexes

Fiche d'information Sismicité



Evaluation de l'aléa

L'évaluation de l'aléa sismique doit prendre en compte l'ensemble des connaissances disponibles sur le phénomène et ses causes, sur la plus longue période de temps possible, car les séismes sont des évènements peu fréquents en France.

L'occurrence d'un séisme à un endroit dépend à la fois de mécanismes régionaux {tectonique, géologie) à grande échelle, et de spécificité locales (relief configuration et nature du sol, sensibilité aux phénomènes induits).

L'aléa est donc usuellement découpé en une composante régionale et une spécificité locale.

Annexes

Fiche d'information Sismicité

Aléa régional

L'aléa régional recouvre la caractérisation de l'agression sismique au rocher affleurant en surface, résultant de l'activation de sources sismique et de la propagation des ondes de la source à la cible.

L'analyse de l'aléa régional nécessite deux étapes :

- L'identification des sources sismiques
- · Le calcul du mouvement vibratoire en surface

L'identification des sources sismiques consiste à localiser les failles actives et à évaluer leur potentiel sismogénique en termes de magnitude ou d'intensité des séismes susceptibles d'être générés par ces failles, leur profondeur focale et leur récurrence. En se basant sur des données géologiques et sismiques, ce travail aboutit à la définition d'un zonage sismotectonique découpant la région considérée en zones homogènes dans lesquelles la probabilité d'occurrence d'un séisme de caractéristiques données est estimée équivalente en tout point;

Concernant le calcul du mouvement vibratoire en surface par l'application d'une loi d'atténuation aux sources potentielles identifiées dans le zonage sismotectonique, on distingue principalement deux approches d'évaluation d'aléa régional :

- t'approche déterministe dans laquelle le mouvement du sol est estimé à partir d'un séisme de référence, de caractéristiques connues. Ce séisme de référence correspond à un séisme dont l'occurrence est avérée par les données historiques (témoignages) ou instrumentales (enregistrement des stations);
- L'approche probabiliste consiste à calculer en tout point du territoire le niveau d'accélération du sol susceptible d'être atteint ou dépassé pour une période de temps donnée, en tenant compte de l'ensemble des données disponibles, historiques ou instrumentales, en y associant des lois de récurrence.

Aléa local

L'évaluation de l'aléa local permet de prendre en compte les modifications de la vibration sismique par les conditions géologiques et topographiques locales, les effets de site.

Elle permet également de définir des zones dans lesquelles des effets induits (mouvements de terrain, liquéfaction des sols) sont susceptibles d'être provoqués par un séisme.

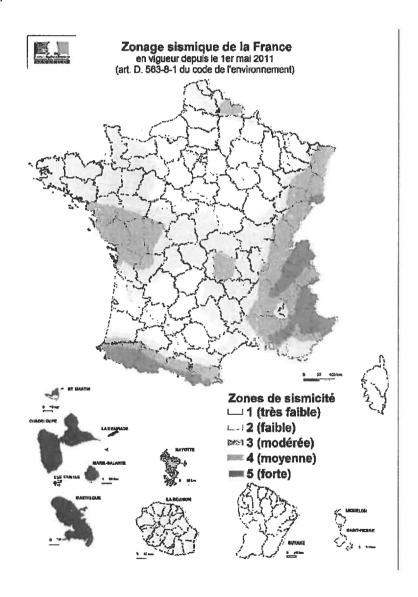
À l'échelle d'une commune, ce travail permet d'aboutir à un micro-zonage sismique, délimitant les zones dans lesquelles les amplifications du mouvement du sol sont identiques.

Annexes

Fiche d'information Sismicité

Carte du zonage réglementaire

La sismicité ne se répartit pas de manière uniforme sur le territoire, en conséquence, les dispositions à prendre en compte pour construire peuvent varier en fonction des régions. La règlementation s'appuie en France sur une carte de l'aléa sismique réalisée à l'échelle nationale. Elle est traduite au niveau règlementaire par un zonage sismique, qui donne pour chaque commune son niveau d'exposition.



Annexes

Fiche d'information Sismicité

Ce zonage, et les niveaux d'accélération du sol qui en découlent pour la conception des ouvrages, concernent les bâtiments et ouvrages construits pour accueillir des occupants, pour remplir des fonctions socio-économiques ou qui sont utilisés en cas de crise. Les bâtiments à « risque normal » sont classés par catégories d'importance dont le croisement avec la zone de sismicité dans laquelle ils se trouvent déterminent les dispositions parasismiques à respecter.

Les progrès scientifiques en matière d'évaluation de l'aléa sismique, ainsi que l'évolution des normes de construction parasismique à l'échelle européenne (Eurocode 8), ont conduit à une révision de ce zonage et à l'harmonisation des normes à l'échelle européenne. Le zonage repose sur une évaluation dite probabiliste de l'aléa sismique. Elle consiste à estimer le mouvement sismique susceptible d'être atteint ou dépassé en fonction d'une probabilité fixée pendant une période de temps donnée.

Le nouveau zonage sismique de la France pour le bâti dit à « risque normal » est entré en vigueur avec l'arrêté du 22 octobre 2010 « relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite à risque normal » et aux décrets n°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français. Ce zonage découpe le territoire français en 5 zones de sismicité (très faible, faible, modérée, moyenne, forte). Dans les zones 2 à 5, les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ». Cela concerne environ 21 000 communes.

En complément, les arrêtés du 24 janvier 2011 et du 15 février 2018 fixent les règles parasismiques applicables à certaines installations classées en se fondant sur ce nouveau zonage sismique de la France. Les installations nucléaires relèvent une réglementation spécifique appelée RFS 2001-01.

Cartes du microzonage des Antilles

Cette partie s'adresse aux professionnels du dimensionnement des constructions et ouvrages (bureaux d'étude, ingénieur structure, etc ...)

Un microzonage sismique constitue un outil d'aide à la prise en compte du risque sismique dans l'aménagement du territoire et la construction. Cette étude locale vient en complément de la réglementation parasismique nationale. L'objet de l'étude est de cartographier les zones de réponses sismiques homogène, permettant de dimensionner au mieux les ouvrages en tenant compte de l'aléa sismique local.

L'arrêté du 22 octobre 2010 a été modifié pour permettre l'utilisation des résultats des microzonages sismiques pour dimensionner les constructions sur les communes et collectivités suivantes :

- Pour la Guadeloupe : Lamentin, Petit-Bourg, Goyave, Capesterre Belle-Eau, Trois-Rivières, Abymes, Morne à l'Eau, Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule;
- Pour la Martinique : Rivière-salée, Trois-Ilets, Le François, Trinité, Vauclin, Robert ;
- La collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les cartographies du microzonage sismique ainsi que les paramètres du spectre de réponse élastique par zone lithologique sont disponibles via le lien ci-dessous :

https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/seismes/alea-et-risque-sismique

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par
Pour le compte de
Numéro de dossier
Date de réalisation

Media Immo
AUDIT CONSTRUCTION

10/02/2023

Localisation du bien RTE DE VICHY 63360 GERZAT

Section cadastrale | 8D 71 Altitude | 324.41m

Données GPS | Latitude 45.839846 - Longitude 3.155158

Désignation du vendeur
LES RESIDENCIELLES DE GERZAT
Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de 200m autour du bien



Dans un rayon entre 200m et 500m du bien



Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de $500\,\mathrm{m}$ du bien :

0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL.

1 site industriel et activité de service est répertorié par BASIAS.

1 site est répertorié au total.

MEDIA MAO 124, rue Louis Habern 91:00 CORBEIL ESONNES 78:01 60 93 200 25 SIRET 750 675 583 75 EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 10/02/2023

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ? Cartographie des situés à moins de 200m du blen et à moins de 500m du bien Inventaire des situés à moins de 200m du blen, 500m du bien et non localisés

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du blen transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Qui : En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les SIS et seront intégrés à l'ERP.

Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

BASIAS: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

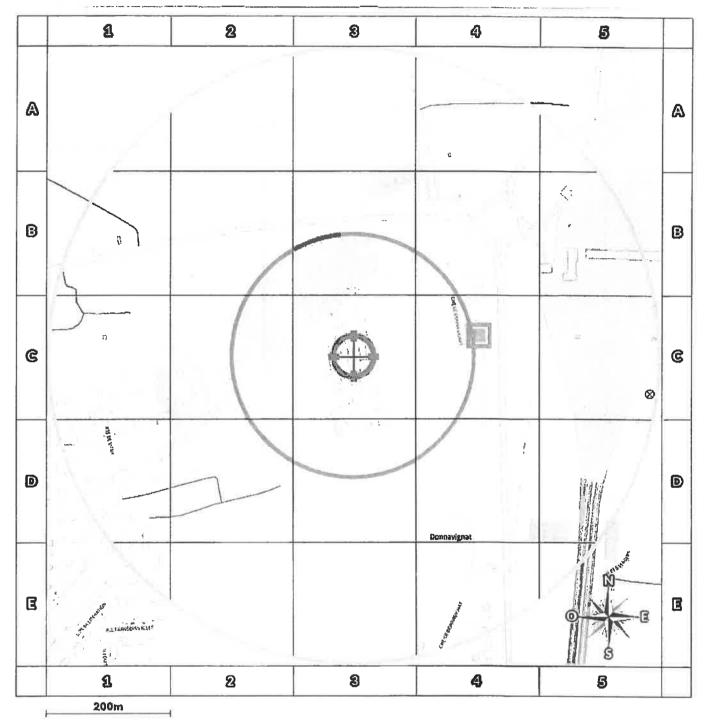
Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une poliution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la poliution, l'acquéreur ou le locataire à le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)

BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Emplacement du bien

Zone de 200m autour du bien

Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 📵 📺

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous alderont à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m				

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M.; déchetterle)	"Donnavignat" GERZAT	207 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
	Augun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	AUDIT CONSTRUCTION
Numéro de dossier	
Date de réalisation	10/02/2023

Localisation du bien
RTE DE VICHY
63360 GERZAT

Section cadastrale
BD 71
Altitude
324.41m
Latitude 45.839846 - Longitude 3.155158

Désignation du vendeur	LES RESIDENCIELLES DE GERZAT
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base confient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

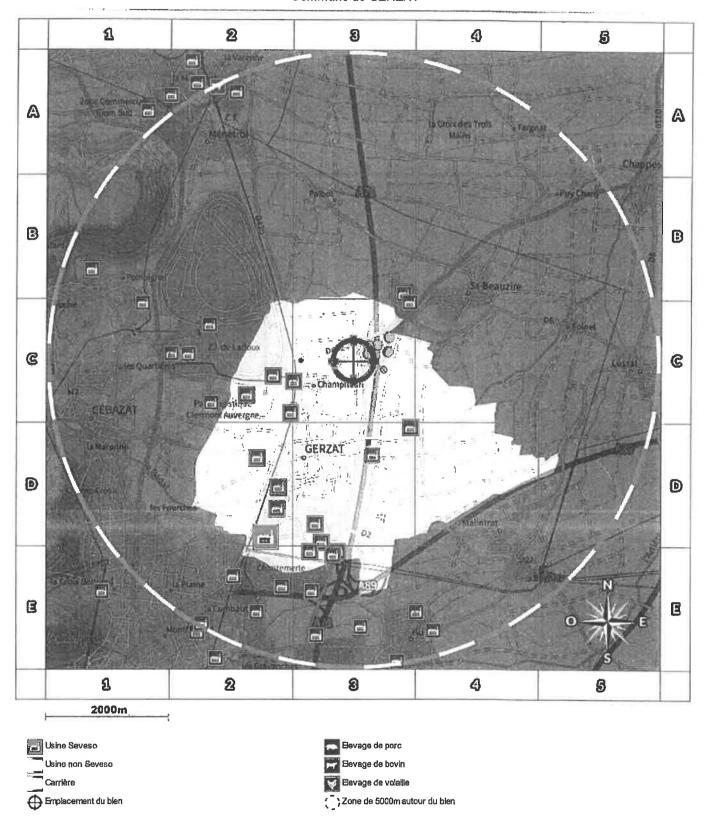
SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE Inventaire des ICPE

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat,

^{**} Media immo réalise, sous se seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client scient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données scient à jour.

Cartographie des ICPE Commune de GERZAT



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos , et y.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte,

Inventaire des ICPE

Commune de GERZAT

Coordonnées Précises	LIMAGRAIN CEREALES INGREDIENTS	PE situeés à moins de 5000m du blen Moulin de Gerzet - RUE DE CHAMPARMONT BP 13	En fonctionnement	Priorité Nationale
			En fonctionnement	
	NGREDIENTS		LI TOTACIOTHEREIL	Non Seveso
Coordonnées Précises		INGREDIENTS 63360 GERZAT		NON
Coordonnees Frecises	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	ZI Gerzat Sud - Rue François Arago	En fonctionnement	Non Seveso
	ONT A AUVENGINE RHONE ALPES	63360 GERZAT	Autorisation	OUI
Occadenda Diástros	DETONINGS	Zi Sud rue Clément Ader	En fonctionnement	Non Seveso
Coordonnees Precises	BEIONVICAT	63360 GERZAT	Autorisation	NON
		1 rue Benlamin Franklin	En fonctionnement	Non Seveso
Coordonnees Precises	TECHNIQUE BOIS METAL	63360 GERZAT	Autorisation	OUI
		7) sud - rue Benjamin Franklin rue Benjamin Franklin	En fonctionnement	Non Seveso
Coordonnees Precises	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	63360 GERZAT	Autorisation	NON
			En fonctionnement	Non Seveso
Coordonnées Précises	LIMAGRAIN	63360 GERZAT	Autorisation	NON
=	onnées Précises LUXFER GAS CYLINDERS	7 Rue de l'houstrie BP 7	En fonctionnement	Non Seveso
Coordonnées Précises		63360 GERZAT	Autorisation	NON
Adresse Postale	ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX	LES BAS CHARMETS	En fonctionnement	Non Seveso
		63360 GERZAT	Autorisation	NON
Coordonnées Précises	ocises ENVIE MO	6 nue Herre et Marie Qurie	En fonctionnement	Non Seveso
		63360 GERZAT	Autorisation	NON
Coordonnées Précises Onyx	nées Précises Onyx Auvergne Rhone-Alpes	Boulevard de l'Europe Zi de Ladouv	En cessation d'activité	Nan Seveso
		63360 GERZAT	INCONNU	NON
		308000	hconnu	Non Seveso
Coordonnées Précises	données Précises BOURBIE	63360 GERZAT	Autorisation	INCONNU
		1 avenue Sancy ZAC du Parc Logistique Clermont-	En construction	Non Seveso
Centre de la commune	ntre de la commune CLERIMPORT SARL	Auvergne 63360 GERZAT	INCONNU	NON
	oordonnées Précises GEFA		En fonctionnement	Non Seveso
Coordonnées Précises		63360 GERZAT	Foregistrement	NON
	sse Postale TRANSIT-STA	7A 10 route do Clarmont Ferrand	En cessation d'activité	Non Seveso
Adresse Postale		63360 GERZAT	to Propriet Statement Stat	NON
	Iresse Postale Clermont Communauté	Deute de Cébas et	En fonctionnement	Non Seveso
Adresse Postale		63360 GERZAT		NON
		Duty to Comment DDO		Seveso Seull Bas
Coordonnées Précises	BOLLORE ENERGIE	Route de Clermont BP 9 63360 GERZAT		NON NON
	Coordonnées Précises Coordonnées Précises Coordonnées Précises Centre de la commune Coordonnées Précises Adresse Postale Adresse Postale	Coordonnées Précises TECHNIQUE BOIS METAL Coordonnées Précises Coordonnées Précises LIMAGRAIN Coordonnées Précises LUXFER GAS CYLINDERS Adresse Postale ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX Coordonnées Précises ENVIE MO Coordonnées Précises Coordonnées Précises BOURBIE Centre de la commune CLERIMPORT SARL Coordonnées Précises GEFA Adresse Postale TRANSIT-STA Adresse Postale Clermont Communauté	Coordonnées Précises TECHNIQUE BOIS METAL 1 rue Benjamin Franklin 63360 GERZAT Coordonnées Précises Coordonnées Précises LIMAGRAIN Coordonnées Précises LIMAGRAIN Coordonnées Précises LUXFER GAS CYLINDERS ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX Coordonnées Précises BVIEMO Coordonnées Précises COORD	Coordonnées Précises EETON VICAT Coordonnées Précises TEC-INIQUE BOIS METAL 1 rue Benjamin Franklin 63360 GERZAT Coordonnées Précises Coordonnées Précises Coordonnées Précises Coordonnées Précises Coordonnées Précises LIMAGRAIN Coordonnées Précises Adresse Postale ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANMAUX Coordonnées Précises Coordonnées Précises Coordonnées Précises Coordonnées Précises Coordonnées Précises Conyx Auvergne Rhone-Alpes Boulevard de l'Europe Zi de Ladoux 63360 GERZAT Coordonnées Précises Coordonnées Précises Conyx Auvergne Rhone-Alpes Boulevard de l'Europe Zi de Ladoux 63360 GERZAT Coordonnées Précises Conyx Auvergne Rhone-Alpes Coordonnées Précises Conyx Auvergne Rhone-Alpes Coordonnées Précises Conyx Auvergne Coordonnées Précises Co

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
	ICPE situeés à plus de 5000m d	u bien	
	Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la ce	ommune GERZAT	

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	AUDIT CONSTRUCTION
Numéro de dossier	
Date de réalisation	10/02/2023

Localisation du blen
RTE DE VICHY
63360 GERZAT

Section cadastrale
BD 71
Altitude
324.41m

Données GPS
Latitude 45.839846 - Longitude 3.155158

Désignation du vendeur	LES RESIDENCIELLES DE GERZAT
Désignation de l'acquéreur	

^{*} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT		
Non exposé	000 BD 71	

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

Etat des nuisances sonores aériennes

1

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au br		location on cons	truction immobiliere.	'banisme) et doivent	à ce titre être notifiées à l'	occasion de toute ces	sion,
Cet état est établi sur la base des informa n°	auoris mises a disposi	diuon par arrete p			mis à jour le		
Adresse de l'immeuble RTE DE VICHY 63360 GERZAT		Cadastre BD 71					
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs pla	ans d'expositi	on au bruit (PEB)		VI TOTAL PARTY	ALC: NO.	E W
 L'immeuble est situé dans le périmèt 	re d'un PEB					1 oul 🔲 no	n 🗸
¹ si oui , nom de l'aérodrome :	révisé		аррго	ouvé 🗍	date		_
> L'immeuble est concerné par des pre	scriptions de travaux d'	insonorisation				² oul no	m 🔽
² si oul, les travaux prescrits ont été ré	alis ė s					aul non	
■ L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un autre PEB					¹ oui [] по	n 🕢
¹ si oui, nom de l'aérodrome :	révisé 🗌		appro	ouvé 🗌	date		
Situation de l'immeuble au regard d				23 331319	ALLESS TON		
> L'immeuble se situe dans une zone de zone A 1	20	one B ²	éfinie comme :	zone C ³	Π	zone D ⁴	_
forte		forte		modérée	_		J
1 (Intérieur de la courbe d'indice Lden 70)							
2 (entre la courbe d'indice Liden 70 et une courbe choisie entre	Luten 65 et 62)						
³ (entre la limite extérieur de la zone B et le courbe d'indice Ld	ien chaisie entre 57 et 55)						
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice L code de l'urbanisma pour les aérodromes dont le nombre de cr	den 50). Cette zone n'est obligatoire : rénaux horaires attribuables fait l'objet	que pour les aérodromes t d'une timitation réglemen	mentionnés au 1 de l'article 1609 q daire sur l'ensemble des plages ho	ustarvicies A du code géné craires d'ouverture).	ral des impòls (et sous réserve des d	ispositions de l'article L. 112-9	9 du
Nota bene : Lorsque le bien se aitue sur 2 zones, il convient de							
Documents de référence permettant	t la localisation de l'	'immeuble au	regard des nuisar	nces prises en	compte		
Consult	tation en ligne sur https Plan dispon		ail.gouv.fr/donnees/pla are et/ou en Mairie de		u-bruit-peb		
Vendeur - Acquéreur		SEL SEL		25 2 1 2 2		ES ER CO.	
	LES RESIDENCIELLE	S DE GERZAT		-			
Acquéreur							
Date	10/02/2023				Fin de validité	10/08/202	23

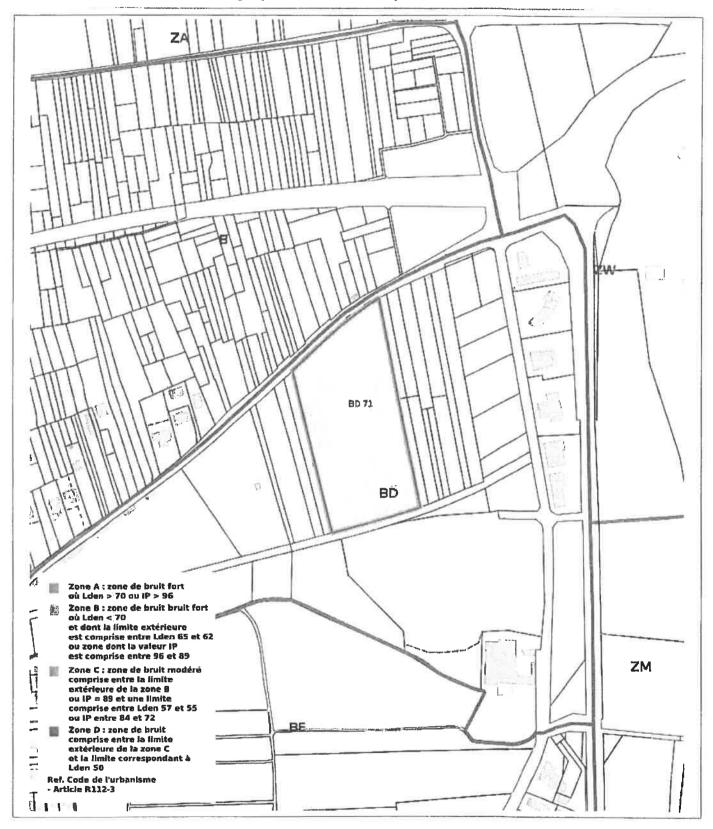
Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de disgnostics technique - DDT (annexé, seton le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'était futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores périennes. Pour en seviellez le site internet du ministère de la transition écologiques et solidaire https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www.ere-pro.com © 2023 Media (mmo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N"AP 659 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit

F



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONEC	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Îmmeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pa	ns d'entraîner l'im	plantation de population permanente	
Equipements publics on collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONEA	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de		capacité d'accueil d'habitants exposés uisances	
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pus d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

Cons	TRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTAN	ıτ
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004